



Aperçu du plan de mise en œuvre de la conservation

pour le lieu prioritaire de la Forêt
Walsingham de Long Point



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada

N° de cat. : CW66-1585/2-2025F-PDF
ISBN : 978-0-660-75039-2
EC24037

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
Édifice Place Vincent Massey
351, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Ligne sans frais : 1-800-668-6767
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photos de la page couverture : Paysage du le lieu prioritaire de la Forêt Walsingham de Long Point
© Jason Read; Champs avec lupin vivace © Conservation de la Nature Canada; papillon hespérie tachetée © Jessica Linton; tortue molle à épines © Scott D. Gillingwater.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par
la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2025

Also available in English

Table des matières

Reconnaissance des terres.....	1
Remerciements	1
Introduction	3
Lieu prioritaire de la Forêt Walsingham de Long Point	5
Énoncé de la vision	7
Cibles de conservation.....	7
Pressions	9
Conservation adaptée au climat	9
Résumé Graphique.....	12
Analyse de la situation.....	12
Stratégies clés	13
Évaluation des progrès vers l'atteinte des résultats.....	30
Annexe 1. Espèces en péril constituant des cibles imbriquées pour la forêt Walsingham de Long Point.....	32

Reconnaissance des terres

Nous reconnaissons que le lieu prioritaire de la Forêt Walsingham de Long Point se trouve sur les terres visées par un traité et le territoire de la Première Nation des Mississaugas de Credit et sur le territoire traditionnel des Haudenosaunee et des Hurons-Wendat. Nous reconnaissons les répercussions continues du colonialisme et des pensionnats, qui ont perturbé les relations des peuples autochtones avec les terres. Le sud de l'Ontario compte de nombreuses Premières Nations et communautés métisses, et cette reconnaissance se veut un témoignage de notre respect envers les personnes qui protègent ces terres et ces eaux depuis des temps immémoriaux et envers celles qui continuent à les préserver. Nous réaffirmons ainsi notre engagement à apprendre et à travailler ensemble dans un esprit de réconciliation.

Remerciements

Le lieu prioritaire de la Forêt Walsingham de Long Point fait partie du comté de Norfolk. Il s'agit d'un paysage fonctionnel qui répond aux besoins de la communauté. Les moyens de subsistance agricoles représentent une valeur importante qui est reconnue et prise en compte dans le cadre des travaux réalisés dans les lieux prioritaires.

Nous tenons à remercier tous les membres du collectif Long Point Walsingham Forest Priority Place Collaborative ainsi que les bailleurs de fonds qui contribuent à cette initiative. Grâce à leurs efforts, beaucoup de travail a été accompli dans ce lieu prioritaire, ce qui donne lieu à des mesures de conservation qui profitent aux espèces en péril, mais également à d'autres espèces sauvages, comme les oiseaux migrateurs.

Une bonne partie du contenu du présent document provient du plan de mise en œuvre de la conservation [Long Point Walsingham Forest: Conservation Implementation Plan \(2018-2026\)](#) (en anglais seulement). De nombreuses personnes ont contribué à la conception et à la rédaction de ce plan, et nous les remercions des efforts déployés. Le document d'analyse de situation [Long Point Walsingham Forest : Situation Analysis](#) (en anglais seulement) contient une liste complète des contributeurs. Nous remercions les organismes suivants de leur contribution importante à l'achèvement et à la rédaction du plan de mise en œuvre :

ALUS Norfolk Inc.
Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario
Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario
Canards Illimités Canada
Carolinian Canada Coalition
Comité consultatif du partenariat d'ALUS



Comté de Norfolk
Conservation de la nature Canada
Delta Waterfowl
Eco-Kare International
Forest Gene Conservation Association
Long Point Basin Land Trust
Long Point Region Conservation Authority
Long Point World Biosphere Reserve Foundation
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise de l'Ontario
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario
Natural Resource Solutions Inc.
Oiseaux Canada
Ontario Ginseng Growers Association
Ontario Nature
Ontario Plant Restoration Alliance
Ontario Road Ecology Group
Pterophylla Farm
Réserve de conservation St. Williams
Tallgrass Ontario

Introduction

L'approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada

La biodiversité du Canada est une pierre angulaire de notre mode de vie. L'intensification des répercussions de l'activité humaine sur la planète entraîne la perte d'une quantité croissante d'habitats et met en péril la survie de plus en plus d'espèces. Nous devons prendre des mesures novatrices pour veiller à la protection et au rétablissement des animaux, des plantes et des lieux qui nous sont chers. L'[Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada](#) (l'Approche pancanadienne) passe d'approches de conservation axées sur une seule espèce à des approches axées sur de multiples espèces et sur des écosystèmes. En centrant nos efforts dans des endroits particuliers présentant une grande biodiversité et de grandes concentrations d'espèces en péril, nous pouvons conserver des habitats qui profitent simultanément à de nombreuses espèces. Cela nous permet également de réunir des partenaires ayant des objectifs communs en vue de l'amélioration de la collaboration et de la coordination. Grâce à ce partenariat, nous travaillerons à assurer la protection et le rétablissement à long terme des espèces en péril.

Des principes importants guident le travail mené en collaboration dans le cadre de l'Approche pancanadienne:

- priorités communes et leadership partagé
- participation des Autochtones
- renforcement des décisions fondées sur des données probantes
- investissements harmonisés

Nous établissons les priorités à l'aide de critères définis, suivi de :

- la planification de l'intervention concertée
- l'investissement et la mise en œuvre des mesures
- le suivi et la publication des résultats

Voici les résultats et les avantages des mesures prises dans le cadre de l'Approche pancanadienne:

- amélioration des résultats en matière de conservation pour un plus grand nombre d'espèces en péril
- amélioration du rendement des investissements
- retombées positives accrues pour la biodiversité et les écosystèmes

Lieux prioritaires pour les espèces en péril

Dans le cadre de cette approche, 12 lieux prioritaires ont été sélectionnés au Canada. Ces lieux présentent une biodiversité importante et des concentrations élevées d'espèces en péril et offrent des possibilités de faire progresser les mesures de conservation. Dans

chaque lieu prioritaire, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent avec les peuples autochtones, les organisations et les partenaires pour élaborer des plans de mise en œuvre intégrée de la conservation.

Dans l'ensemble, les lieux prioritaires ont un pourcentage plus élevé de terres privées que le reste du Canada et des activités socioéconomiques sont présentes dans ces régions. ECCC reconnaît l'importance de l'intendance par les propriétaires privés pour la conservation des espèces en péril dans ces endroits et la nécessité de travailler de façon plus générale pour cerner les possibilités de conservation sur ces terres; nous accueillons favorablement les nouvelles possibilités de collaboration avec les parties intéressées.

Les lieux prioritaires ne sont pas tous aux mêmes étapes de la planification coopérative et de la mise en œuvre des mesures de conservation dans le cadre de l'Approche pancanadienne. Dans bon nombre de ces régions, d'importants travaux de conservation sont en cours depuis longtemps et, dans certaines d'entre elles, des approches collaboratives et une planification de la conservation étaient déjà en cours avant qu'elles ne soient choisies comme lieux prioritaires. D'autres lieux prioritaires constituent de nouvelles initiatives, et la mobilisation et la planification de la conservation y sont donc encore aux premiers stades. Tous ces lieux prioritaires s'appuient sur le travail existant en mettant en œuvre des actions de conservation coordonnées et multipartenaires dans ces lieux, mais il n'existe pas d'approche universelle de la planification collaborative dans ces lieux diversifiés. Pour en apprendre davantage au sujet de l'Initiative sur les lieux prioritaires et du travail entrepris par nos partenaires pour rétablir les espèces en péril dans ces lieux prioritaires, veuillez consulter notre [site Web interactif](#).

Planification de la mise en œuvre de la conservation dans la Forêt Walsingham de Long Point

En Ontario, l'Initiative sur les lieux prioritaires est mise en œuvre par le collectif Long Point Walsingham Forest Priority Place Collaborative (le Collectif). Le Collectif est un partenariat entre des organisations non gouvernementales et gouvernementales qui vise à améliorer la conservation de la biodiversité dans la Forêt Walsingham de Long Point grâce à la détermination et à la mise en œuvre coordonnées des mesures de conservation prioritaires. Le Collectif pourrait s'agrandir à mesure que le plan de mise en œuvre de la conservation est étoffé. Des sous-comités du Collectif appelés « groupes de travail » ont également été mis sur pied dans le but de collaborer à la planification et à la mise en œuvre des stratégies prioritaires décrites dans le plan de mise en œuvre de la conservation.

Le Collectif utilise les Normes ouvertes pour la pratique de la conservation comme cadre pour la planification de mesures concertées. Cet outil reconnu à l'échelle internationale permet aux équipes de conservation de fournir une approche claire et systématique de la conception, de la gestion, de la mise en œuvre, du suivi et de l'adaptation des activités de conservation.

Le présent document présente un aperçu du lieu prioritaire de la Forêt Walsingham de Long Point et un résumé des activités de planification qui guident la mise en œuvre des travaux de conservation à cet endroit. Le document peut être mis à jour au fur et à mesure de la progression des travaux dans ce lieu prioritaire. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le lieu prioritaire de la Forêt Walsingham de Long Point ainsi que le plan complet de mise en œuvre de la conservation ici (en anglais seulement):

- [Site Web sur le lieu prioritaire de la Forêt Walsingham de Long Point;](#)
- [Plan de mise en œuvre de la conservation pour le lieu prioritaire de la Forêt Walsingham de Long Point;](#)
- [Analyse de la situation du lieu prioritaire de la Forêt Walsingham de Long Point.](#)

Le présent document ne remplace pas les plans d'action ou plans de gestion prévus par la *Loi sur les espèces en péril*, ni les plans d'action, lois ou règlements de l'Ontario.

Les mesures de conservation dans les lieux prioritaires sont financées par de multiples partenaires du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des administrations municipales et d'organisations non gouvernementales, notamment au moyen de contributions du Fonds de la nature du Canada et du Patrimoine naturel bonifié. Toutes les stratégies susceptibles de favoriser la conservation des espèces en péril dans le lieu prioritaire de la Forêt Walsingham de Long Point sont intégrées au processus de planification concertée. Toutefois, la mise en œuvre des stratégies est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des autorités responsables et organisations participantes.

Lieu prioritaire de la Forêt Walsingham de Long Point

La Forêt Walsingham de Long Point a été désignée comme lieu prioritaire en 2017. Ce lieu englobe la flèche de sable de la pointe Long et le complexe forestier de Norfolk. Il se situe dans la zone biologique carolinienne. Cette zone représente moins de 1 % de la superficie terrestre totale du Canada, mais elle abrite un plus grand nombre d'espèces que toute autre zone de végétation au Canada.

Auparavant, le paysage était couvert d'une mosaïque de savanes à chênes, de terres sablonneuses dénudées, de forêts caroliniennes et de zones humides. Cependant, au XIX^e siècle, une grande partie du comté de Norfolk a été défrichée pour la production de bois et l'agriculture, ce qui a entraîné une érosion généralisée et une perte de couche arable, rendant de nombreuses terres impropres à

Superficie : ~90,000 hectares

Description : Situé dans la zone carolinienne le long de la rive nord du Lac Érié dans le comté de Norfolk du Sud-Ouest de l'Ontario

Composition de l'écosystème :

- 47% terres agricoles
- 17% couverture forestière
- 16% zones humides
- <1% prairies à herbes hautes, savanes et boisés
- <1 % plages et dunes côtières

l'agriculture. La restauration du paysage a commencé au début du XXe siècle. Aujourd'hui, la productivité agricole a été rétablie, et la région présente une couverture naturelle relativement importante par rapport au reste du sud-ouest de l'Ontario.

Ce lieu prioritaire abrite des plantes et des animaux de la zone biologique carolinienne, dont bon nombre sont rares à l'échelle provinciale, nationale et mondiale. La Forêt Walsingham de Long Point renferme 88 espèces en péril et plus de 64 000 hectares d'habitat essentiel mesuré sans chevauchement.



Paruline orangée, inscrite comme espèce en voie de disparition, à Backus Woods. Source: Sue Drotos

Située sur la voie migratoire de l'Atlantique, la région de Long Point est fréquentée chaque année par des centaines de milliers d'oiseaux, ce qui représente 75 % de tous les oiseaux migrants en Ontario. On a répertorié à Long Point plus de 400 espèces différentes, dont 80 y nichent.

La péninsule et les marais de Long Point sont l'une des plus importantes haltes migratoires de la sauvagine en Amérique du Nord. Ils sont reconnus comme zone importante pour la conservation des oiseaux en raison de leurs effectifs

d'importance mondiale d'oiseaux aquatiques et terrestres. Le dénombrement quotidien d'oiseaux aquatiques à Long Point peut atteindre 100 000 individus pendant les périodes de migration.



Figure 1. Carte du lieu prioritaire de la Forêt Walsingham de Long Point

Énoncé de la vision

Des écosystèmes sains, résilients et reliés, capables de soutenir de la biodiversité, des paysages productifs et une communauté florissante.

Cibles de conservation

Une cible de conservation est un élément de la biodiversité (espèce, habitat ou système écologique) sur lequel un projet est axé dans une région. Les six principales cibles de conservation pour la Forêt Walsingham de Long Point sont les suivantes :



Crédits photos: Conservation de la nature Canada - zones humides côtières et intérieur de la baie; prairies ouvertes. Environnement et Changement climatique Canada - forêts et marécages arborés; amphibiens et reptiles; cours d'eau et zones riveraines; plages et dunes côtières.

Les buts suivants ont été élaborés en fonction des cibles de conservation à l'aide des attributs écologiques clés tirés de l'évaluation de la viabilité (voir l'analyse de situation).

Buts		Cibles de Conservation
1.	D'ici 2025, 90 % de la végétation des écosystèmes des zones humides côtières et des plages et dunes côtières est indigène.	Zones humides côtières et intérieur de la Baie; Plages et dunes côtières
2.	Maintenir la couverture de forêts et de marécages arborés de 2018 et, dans la mesure du possible, augmenter ou améliorer l'habitat forestier intérieur et sa connectivité d'ici 2050 grâce à une superficie boisée et à des corridors boisés supplémentaires.	Forêts et marécages arborés
3.	Maintenir et améliorer les zones riveraines de façon à ce que 75 % de ces zones soient couvertes de plantes indigènes.	Cours d'eau et zones riveraines
4.	D'ici 2025, au moins 50 % des échantillons d'eau de surface respectent l'objectif provincial de qualité de l'eau relatif au phosphore (0,03 mg/l pour les ruisseaux et rivières).	Cours d'eau et zones riveraines
5.	Réduire la mortalité routière des animaux sauvages en améliorant l'infrastructure routière de façon à faciliter leur déplacement sécuritaire dans le paysage.	Amphibiens et reptiles

Buts		Cibles de Conservation
6.	Maintenir les prairies ouvertes existantes et restaurer d'autres zones, en donnant la priorité aux sites où : les parcelles d'habitat existantes peuvent être augmentées en taille, des parcelles d'habitat de ≥5 ha peuvent être créées, la connectivité des parcelles est la plus élevée, et/ou il existe des possibilités de gestion à long terme.	Prairies ouvertes
7.	D'ici 2030, 30 % du lieu prioritaire de la Forêt Walsingham de Long Point est conservé et protégé.	Zones humides côtières et intérieur de la Baie; Plages et dunes côtières; Prairies ouvertes; Cours d'eau et zones riveraines; Forêts et marécages arborés; Amphibiens et reptiles

Les travaux en cours dans ce lieu prioritaire sont axés sur la réduction des menaces pesant sur les cibles de conservation.

Pressions

Les pressions ou menaces directes pesant sur les cibles de conservation dans la Forêt Walsingham de Long Point ont été déterminées et évaluées en fonction de leur portée ou étendue, de la gravité de leur impact, et de la mesure dans laquelle leurs effets sont réversibles. Dans la mesure du possible, nous avons utilisé une norme de classification des menaces directes reconnue à l'échelle internationale (Union internationale pour la conservation de la nature – Partenariat pour les mesures de conservation [UICN CMP]); certains noms de menaces ont toutefois été modifiés de façon à mieux correspondre aux pressions présentes dans la Forêt Walsingham de Long Point (tableau 1). Les stratégies pour la Forêt Walsingham de Long Point portent sur les pressions critiques suivantes : les espèces envahissantes; la suppression des incendies; les routes; les effluents agricoles; l'exploitation forestière et la récolte du bois; les zones résidentielles et urbaines.

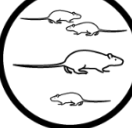
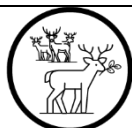
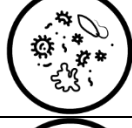
Cette évaluation a permis d'attribuer une cote aux pressions ou menaces à l'échelle de l'écosystème au sein de la portée du lieu prioritaire; il est donc possible que les résultats diffèrent de ceux des évaluations des menaces propres à une espèce qui figurent dans d'autres documents (p. ex. les rapports de situation du COSEPAC ou les programmes de rétablissement au titre de la LEP).

Conservation adaptée au climat

Les changements climatiques constituent une pression importante sur la biodiversité et les espèces en péril dans les lieux prioritaires. Les effets actuels et prévus des

changements climatiques ajoutent plusieurs facteurs de stress qui nuisent à l'atteinte des cibles de conservation. Il s'agit notamment du décalage et de la modification des saisons, des phénomènes météorologiques violents, y compris les changements dans les précipitations, du déplacement d'espèces et d'écosystèmes, ainsi de la possible intensification d'autres pressions et création de nouvelles pressions. Au lieu d'aborder les changements climatiques comme une pression directe, l'équipe du lieu prioritaire s'efforce d'intégrer les changements climatiques à tous les aspects de la planification de la conservation et de la gestion adaptative. Plusieurs organismes de conservation commencent à adopter cette approche de « conservation adaptée au climat ». Il s'agit notamment d'utiliser la planification en fonction de scénarios climatiques pour tenir compte des effets potentiels des changements climatiques sur les écosystèmes et les espèces, d'anticiper et de gérer le changement, d'être prêt à ajuster les stratégies et les objectifs, et d'intégrer l'adaptation au climat dans les mesures de conservation.

Table 1: Évaluation des menaces / pressions directes

Menaces/ pressions	Icône	Cote	Menaces/ pressions	Icône	Cote
1.1 Zones résidentielles et urbaines		Moyen	7.2 Gestion et utilisation de l'eau et barrages		Moyen
1.2 Zones commerciales et industrielles		Bas	7.3 Renforcement des berges & modifications des plages		Bas
1.3 Zones touristiques et de loisirs		Bas	8.1 Plantes et animaux exotiques/non indigènes envahissants		Élevé
4.1 Routes		Moyen	8.2 Plantes et animaux indigènes problématiques		Moyen
4.2 Lignes de services publics		Bas	8.4 Pathogènes et microbes		Bas
5.1 Chasse et prélèvement d'animaux terrestres		Bas	9.1 Eaux usées résidentielles et urbaines		Bas
5.2 Cueillette de plantes terrestres		Bas	9.3 Effluents agricoles et forestiers (source ponctuelle et non ponctuelle)		Moyen

5.3 Exploitation forestière et récolte du bois		Bas		9.4 Ordures et déchets solides		Bas
5.4 Pêche et récolte de ressources aquatiques		Bas		9.5 Polluants atmosphériques		Bas
6.1 Activités récréatives		Bas		9.6 Énergie excédentaire (pollution par le bruit et la lumière)		Bas
7.1 Suppressions des incendies		Élevé		11.3, 11.4, et 11.5 Changement climatique et phénomènes météorologiques violents/extrêmes	  	Bas

Résumé Graphique



Illustration créée par Emma Richard, 2023.

Analyse de la situation

Une analyse de situation aide à avoir une compréhension commune du contexte du projet en décrivant les relations entre le milieu biologique et les systèmes et moteurs sociaux, économiques, politiques et institutionnels qui influent sur l'atteinte des cibles de conservation. Ce modèle aide à déterminer les points clés d'intervention autour desquels des stratégies de conservation devraient être élaborées pour espérer avoir le plus d'impact et atteindre les résultats souhaités. L'analyse de situation permet de répondre à deux questions clés : « Quels facteurs ont une incidence positive ou négative sur l'atteinte de nos cibles? » et « Qui sont les principales parties intéressées liées à chacun de ces facteurs? ». Le modèle contextuel suivant est un diagramme visuel de l'analyse de la situation. Il illustre les facteurs clés et les chaînes de causalité qui affectent les objectifs de conservation.

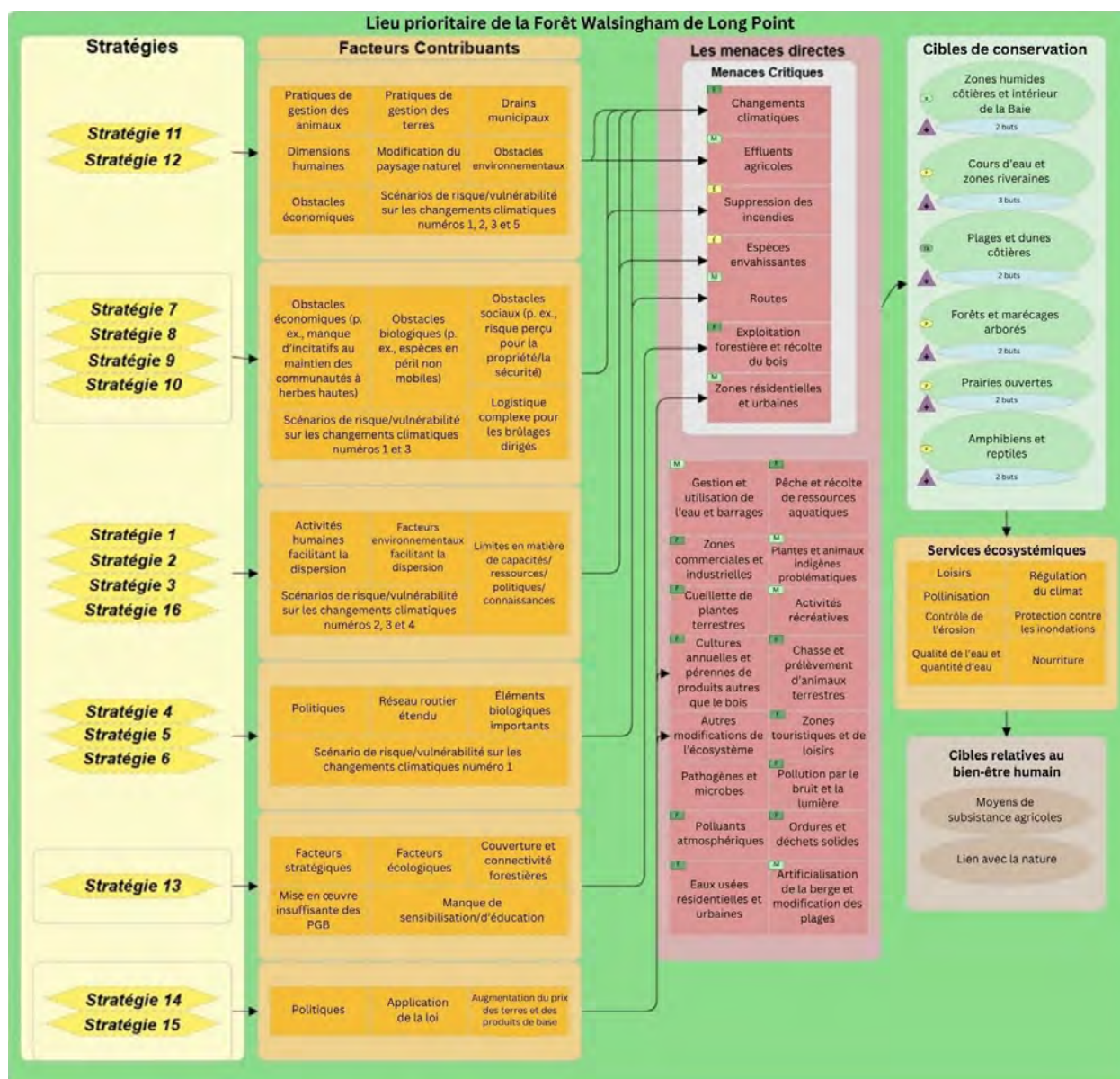


Figure 2. Modèle contextuel du lieu prioritaire de la Forêt Walsingham de Long Point. Des explications sont fournies ci-dessous pour chaque stratégie.

Stratégies clés

Pour atteindre les buts liés aux cibles de conservation indiqués ci-dessus, les stratégies et mesures suivantes doivent être mises en œuvre. Des objectifs à court terme sont définis pour mesurer les progrès vers l'atteinte des buts à plus long terme.

STRATEGIE 1: Planifier et effectuer une lutte propre au site contre le *Phragmites australis* dans les zones humides côtières de Long Point.

Cible(s) de conservation concernée(s) : Zones humides côtières et intérieur de la Baie, Plages et dunes côtières

Menace(s) directe(s) abordée(s) : Espèces envahissantes

Mesures à prendre :

- Utiliser une approche de lutte antiparasitaire intégrée qui combine plusieurs méthodes.
- Collaborer avec les agences de réglementation.
- Documenter le rétablissement des phragmites dans les zones traitées pour orienter le traitement de suivi.
- Obtenir les autorisations nécessaires auprès des agences de réglementation.
- Coordonner la cartographie pour suivre et surveiller l'efficacité des traitements.
- Effectuer une surveillance écologique.
- Déterminer les zones à traiter en priorité.
- Examiner les pratiques exemplaires utilisant d'autres méthodes de gestion et des techniques nouvelles.
- Mener des activités de sensibilisation auprès des principales parties intéressées pour trouver de nouveaux partenaires et conserver le soutien existant.
- Organiser des séances de mobilisation des Premières Nations pour échanger des renseignements et des connaissances.
- Soutenir la formation d'entrepreneurs autorisés et de personnes de la région.
- Demander tous les permis fédéraux et provinciaux requis (p. ex., LEP, LESC, MPO).
- Faire appel à des entrepreneurs pour la mise en œuvre et la surveillance.

Mesures du succès :

Objectifs	Indicateurs
1.0 : Maintenir la couverture de <i>Phragmites australis</i> à <10 % dans les zones humides côtières de Long Point.	- Nombre d'hectares d'habitat améliorés - Pourcentage de couverture de phragmites
1.1 : Un programme financé et coordonné de gestion des phragmites est mis en œuvre chaque année, de 2019 à 2025, dans les réserves nationales de faune de Long Point et du Ruisseau-Big.	- Programme établi - Nombre d'hectares d'habitat améliorés - Pourcentage de changement dans la couverture de phragmites selon les parcelles de végétation - Pourcentage de changement dans la couverture de phragmites selon l'imagerie satellitaire

	- Pourcentage de couverture de phragmites
1.2 : Évaluer la capacité de rétablissement de la végétation indigène.	- Pourcentage de couverture végétale indigène - Changement dans le nombre estimé de tiges de ketmie des marais avant et après le traitement - - % de semis indigènes
1.3 : Évaluer les effets des traitements sur l'utilisation de l'habitat par le biote des zones humides.	- Abondance relative des tortues dans les zones traitées par rapport à celle dans les zones non traitées - Changement dans l'utilisation de l'habitat par les tortues avant et après le traitement - Richesse spécifique des oiseaux des marais dans les zones traitées par rapport à celle dans les zones non traitées - Richesse spécifique des anoues dans les zones traitées par rapport à celle dans les zones non traitées - Pourcentage de conversion de l'habitat des phragmites en habitat du poisson

STRATÉGIE 2 : Planifier et effectuer la gestion du *Phragmites australis* dans le bassin versant du ruisseau Big pour réduire sa propagation dans les zones humides côtières de Long Point.

Cible(s) de conservation concernée(s) : Zones humides côtières et intérieur de la Baie, Plages et dunes côtières, Cours d'eau et zones riveraines, Forêts et marécages arborés

Menace(s) directe(s) abordée(s) : Espèces envahissantes

Mesures à prendre :

- Élaborer un plan de mobilisation pour lutter contre les phragmites dans le bassin versant.
- Mobiliser les propriétaires fonciers et le grand public pour surveiller les phragmites et lutter contre eux.
- Déterminer les zones à traiter en priorité dans le bassin versant du ruisseau Big.
- Fournir du matériel de formation sur les protocoles de nettoyage de l'équipement aux opérateurs de machinerie lourde et aux entreprises de construction.
- Travailler avec le comté de Norfolk pour lutter contre les phragmites le long des routes et dans les fossés de drainage.

Mesures du succès :

Objectifs	Indicateurs
2.0 : D'ici 2024, les principales sources de propagules de <i>Phragmites australis</i> sont gérées dans le bassin versant du ruisseau Big.	- Nombre de hectares améliorés - Nombre de km améliorés - Nombre de propriétaires fonciers qui participent à la lutte - Nombre de personnes formées à la lutte contre les phragmites

STRATÉGIE 3 : Élaborer des orientations stratégiques qui favorisent la restauration des écosystèmes au profit des espèces en péril.

Cible(s) de conservation concernée(s) : Zones humides côtières et intérieur de la Baie, Plages et dunes côtières

Menace(s) directe(s) abordée(s) : Espèces envahissantes

Mesures à prendre :

- Veiller à ce que les gestionnaires des ressources puissent prendre des décisions pragmatiques concernant les mesures d'intendance urgentes visant à mettre fin à la dégradation de la qualité des habitats essentiels et des espèces sauvages qui y vivent.
- Examiner les demandes de permis en tenant compte de l'urgence des besoins et des bénéfices pour les espèces en péril dans le cadre de plans de gestion de la faune approuvés.
- Effectuer des travaux de restauration et d'amélioration dans l'habitat des espèces en péril.

Mesures du succès :

Objectifs	Indicateurs
3.0 : D'ici 2022, le <i>Phragmites australis</i> présent dans l'habitat essentiel des espèces en péril est contrôlé efficacement dans les réserves nationales de faune de Long Point et du Ruisseau-Big.	- Nombre d'hectares d'habitat essentiel d'espèces en péril améliorés

STRATÉGIE 4 : Accroître la sensibilisation à l'égard de la menace que représentent les routes pour la faune et faire participer la communauté locale aux activités d'intendance.

Cible(s) de conservation concernée(s) : Amphibiens et reptiles

Menace(s) directe(s) abordée(s) : Routes

Mesures à prendre :

- Organiser des événements et des ateliers locaux sur l'intendance communautaire.
- Informer les automobilistes du moment où ils doivent modifier leur comportement et de la façon de le faire.
- Installer des panneaux de sensibilisation à la mortalité de la faune du MTO aux points chauds prioritaires.
- Lancer un programme de collecte de données par la science citoyenne aux sites d'atténuation potentiels.

Mesures du succès :

Objectifs	Indicateurs
4.0 : D'ici 2020, les citoyens scientifiques soumettent des observations sur la mortalité routière dans le comté de Norfolk dans le cadre des projets iNaturalist 'Citizen Science Data Collection in Norfolk County' ou 'Wildlife on Roads in Ontario', et le nombre d'observations ou de contributeurs augmente chaque année.	- Nombre de personnes (citoyens scientifiques) qui effectuent des relevés des animaux morts sur les routes du comté de Norfolk - Nombre d'observations sur la mortalité routière soumises dans le cadre des projets iNaturalist 'Citizen Science Data Collection in Norfolk County' ou 'Wildlife on Roads in Ontario' (pour le comté de Norfolk) en vue d'orienter la gestion future
4.1 : D'ici 2023, cinq événements de mobilisation du public sur l'écologie routière sont organisés.	- Nombre d'événements de mobilisation du public - Nombre de participants à chaque événement
4.2 : D'ici 2023, au moins 75 % des 30 277 ménages du comté de Norfolk sont sensibilisés à la menace que représentent les routes pour les amphibiens et les reptiles ainsi qu'aux solutions permettant de réduire la mortalité routière.	- Nombre de ménages et/ou de résidents joints - Nombre d'affiches de sensibilisation à la mortalité de la faune installés par le ministère des Transports de l'Ontario aux endroits prioritaires

STRATÉGIE 5 : Intégrer une politique d'atténuation de l'impact des routes et des lignes directrices à cet égard dans le plan officiel et le plan de gestion du patrimoine routier du comté de Norfolk.

Cible(s) de conservation concernée(s) : Amphibiens et reptiles

Menace(s) directe(s) abordée(s) : Routes

Mesures à prendre :

- Présenter au conseil un rapport de la politique d'atténuation de l'impact des routes et les lignes directrices (personnel du comté de Norfolk).
- Offrir des dîners-conférences au conseil du comté de Norfolk pour fournir de l'aide et des renseignements au sujet de la faune ou de l'atténuation de l'impact des routes.
- Élaborer des modifications du plan officiel qui intègrent et favorisent la mise en œuvre de mesures d'atténuation de l'impact des routes (personnel du comté de Norfolk).
- Fournir au personnel du comté de Norfolk les renseignements et les ressources nécessaires pour réduire la menace que représentent les routes pour la faune.
- Repérer et communiquer avec les employés clés du comté de Norfolk pour établir un partenariat.
- Élaborer et distribuer au personnel du comté de Norfolk un dossier électronique de ressources sur l'écologie routière comprenant une carte des points chauds de la mortalité routière.
- Organiser un atelier sur la planification, la gestion des routes et l'écologie routière destiné au personnel du comté de Norfolk.

Mesures du succès :

Objectifs	Indicateurs
5.0 : D'ici 2025, le conseil du comté de Norfolk examine au moins un rapport recommandé par le personnel municipal portant sur la menace que représentent les routes pour l'herpétofaune en péril et les principes et pratiques d'atténuation de l'impact des routes.	- Nombre de rapports examinés
5.1 : Lors du prochain examen du plan officiel (2021), les modifications relatives à la politique d'atténuation de l'impact des routes y sont consolidées.	- Un plan officiel du comté de Norfolk à jour qui comprend des modifications relatives à la politique d'atténuation de l'impact des routes.

STRATEGIE 6: Installer et entretenir l'infrastructure routière d'atténuation pour les amphibiens et reptiles en péril.

Cible(s) de conservation concernée(s) : Amphibiens et reptiles

Menace(s) directe(s) abordée(s) : Routes

Mesures à prendre :

- Déterminer les projets routiers qui sont prévus aux points chauds de la mortalité de l'herpétofaune en péril dans le comté de Norfolk.
- Regrouper tous les renseignements connexes (cartes du système du patrimoine naturel/calendriers d'utilisation des terres du plan officiel, points chauds de la mortalité de l'herpétofaune en péril, corridors fauniques, projets routiers prévus).

- Pour chaque projet routier actuel, prévu et à venir, suivre un processus d'évaluation visant à déterminer si le site constitue un corridor faunique ou un point de passage névralgique, et y intégrer des mesures d'atténuation normalisées et largement acceptées de manière efficace et rentable, le cas échéant.
- Planifier et concevoir les routes en fonction de pratiques exemplaires de gestion (PEG) et des directives existantes de façon à éviter et à réduire au minimum les menaces pour les espèces en péril et le milieu environnant en suivant le ou les processus requis.
- Mettre en place une infrastructure ou des stratégies temporaires d'atténuation dans les sites où l'on prévoit construire une infrastructure d'atténuation permanente.
- Entretenir et améliorer l'infrastructure d'atténuation de l'impact sur la faune (c.-à-d. les clôtures et les ponceaux mis en place aux fins d'atténuation).
- Entretenir et améliorer les ponceaux routiers qui servent de corridors fauniques.
- Collaborer avec des scientifiques à la collecte rigoureuse et opportuniste de données sur les interactions entre la faune et les automobilistes.
- Renforcer les mesures d'atténuation par des initiatives de conservation secondaires (p. ex. la création d'habitat et des campagnes de sensibilisation du public).
- Surveiller l'efficacité de l'infrastructure d'atténuation.

Mesures du succès :

Objectifs	Indicateurs
6.0 : D'ici 2021, les gestionnaires routiers du comté de Norfolk tiennent compte de l'habitat de l'herpétofaune en péril dans tous les projets routiers prévus.	- Pourcentage de propositions de projets routiers qui comprennent une évaluation du risque de mortalité routière de l'herpétofaune - Pourcentage de projets qui comprennent des considérations relatives à l'herpétofaune en péril
6.1 : D'ici 2025, un rapport contenant les modifications relatives à l'écologie routière que l'on propose d'apporter au plan officiel du comté de Norfolk est présenté au conseil.	- Les modifications relatives à l'écologie routière sont apportées au plan officiel du comté de Norfolk. - Nombre de présentations au conseil portant sur les modifications relatives à l'écologie routière
6.2 : D'ici 2026, le comté de Norfolk planifie, installe, surveille et entretient une infrastructure dédiée à l'atténuation de l'impact des routes sur la faune aux points chauds prioritaires.	- Nombre de projets d'infrastructures d'atténuation de l'impact des routes sur la faune qui sont maintenus et/ou mis en œuvre aux points chauds prioritaires pour l'herpétofaune en péril

	- Nombre de projets qui sont inspectés ou qui font l'objet d'une réparation par année - Nombre de projets pour lesquels des relevés sont effectués en vue de mesurer leur efficacité quant à la réduction de la mortalité routière
--	---

STRATÉGIE 7 : Tenir à jour une base de données géospatiales sur l'habitat à herbes hautes contenant des renseignements sur les activités de gestion et de surveillance.

Cible(s) de conservation concernée(s) : Prairies ouvertes

Menace(s) directe(s) abordée(s) : Suppressions des incendies dans les communautés d'herbes hautes

Mesures à prendre :

- Compiler toutes les bases de données et cartes existantes portant sur les prairies ouvertes, y compris les cartes des communautés végétales issues de la classification écologique des terres (CET) et les données historiques, dans une base de données partageable.
- Déterminer les zones prioritaires quant à la vérification sur le terrain ainsi que celles sur lesquelles on dispose de données suffisantes.
- Compiler les activités de gestion associées à chaque site et en suivre le déroulement.
- Effectuer des travaux sur le terrain en vue d'appliquer la CET aux milieux ruraux ouverts : réaliser des inventaires botaniques, effectuer des relevés d'oiseaux et documenter les zones qui pourraient faire l'objet d'un brûlage dirigé.
- Repérer les zones qui font l'objet de pressions exercées par les espèces envahissantes adaptées au feu et d'autres espèces envahissantes.
- Repérer les sites qui abritent des espèces sensibles non mobiles.
- Préparer une liste des espèces indicatrices de prairies à herbes hautes pour chaque polygone de la CET.
- Préparer une liste des espèces rares ou sensibles (au feu ou à d'autres mesures de gestion) pour chaque polygone de la CET.
- Repérer les zones à risque élevé qui ne peuvent pas être brûlées (bâtiments, zones d'accumulation du combustible, etc.).

Mesures du succès :

Objectifs	Indicateurs
7.0 : Élaborer une base de données partageable liée à la base commune de données géospatiales sur la conservation de la Forêt Walsingham de Long Point	- Une base de données géospatiales à jour sur l'habitat à herbes hautes est créée.

pour faire le suivi des résultats de surveillance. Cette base de données sera axée sur les espèces envahissantes problématiques, les principales espèces indicatrices d'habitat à herbes hautes, la biodiversité globale et les activités de gestion.	
7.1 : D'ici 2021, cartographier (et vérifier sur le terrain, au besoin) l'habitat à herbes hautes.	- L'habitat à herbes hautes est cartographié grâce à la base de données géospatiales.

STRATÉGIE 8 : Mettre en œuvre un plan de gestion des prairies ouvertes à l'échelle du paysage en vue de maintenir et de restaurer cet habitat sur les terres privées et publiques.

Cible(s) de conservation concernée(s) : Prairies ouvertes

Menace(s) directe(s) abordée(s) : Suppressions des incendies dans les communautés d'herbes hautes

Mesures à prendre :

- Déterminer les principales parties intéressées (gestionnaires des terres, propriétaires fonciers, organismes de conservation, etc.) pour former une équipe de mise en œuvre.
- Désigner un responsable du groupe de travail qui organisera les communications entre les parties intéressées, compilera les commentaires et les ressources et coordonnera l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion.
- Déterminer les cibles de création d'habitat pour différents types de communautés végétales de prairie ouverte.
- Élaborer un plan de gestion des prairies ouvertes à l'échelle du paysage qui comprend :
 - o une description et des cartes des communautés végétales de prairie ouverte existantes, des renseignements sur la connectivité de l'habitat à l'échelle du paysage ainsi que les sites propices à la restauration et à l'amélioration de l'habitat;
 - o des recommandations relatives à la proportion des différents stades de succession à maintenir dans le paysage (p. ex., x ha devraient être maintenus comme prairies à herbes hautes; x ha, comme savanes, etc.);
 - o une détermination des besoins de gestion hautement prioritaires (p. ex., aux sites où la fermeture de la couverture forestière menace les communautés de prairie ouverte, où les espèces envahissantes sont prévalentes, etc.);
 - o une détermination des objectifs, des prescriptions et des cycles de gestion de l'habitat propres aux sites (p. ex., la propriété A devrait être maintenue

- comme savane à chênes au moyen d'un brûlage dirigé effectué tous les 10 à 15 ans);
- o une détermination des coupe-feu naturels existants et des coupe-feu requis;
- o une détermination des liens existants et souhaités entre les parcelles d'habitat;
- o une détermination des zones précises où les parcelles de prairie ouverte peuvent être globalement augmentées en taille;
- o des recommandations en matière de surveillance à court et à long terme;
- o des recommandations en matière de collecte de graines et de dispersion assistée.
- Effectuer des brûlages dirigés et/ou utiliser d'autres techniques de gestion (p. ex. la tonte) dans les sites existants, améliorés et restaurés.
- Créer des coupe-feu naturels ou tirer parti des coupe-feu existants (trouées dans la végétation, zones où le combustible a été enlevé, rivières, etc.) lors des brûlages dirigés.
- Mettre à jour les bases de données de suivi (p. ex. la base commune de données géospatiales sur la conservation de la Forêt Walsingham de Long Point) au besoin.
- Mettre en œuvre des activités de surveillance dans les sites existants et restaurés.

Mesures du succès :

Objectifs	Indicateurs
8.0 : D'ici 2023, un plan de gestion des prairies ouvertes est mis en œuvre à l'échelle du paysage.	- Création d'un plan de gestion des prairies ouvertes à l'échelle du paysage pour le lieu prioritaire de la Forêt Walsingham de Long Point. - Nombre d'hectares couverts par un plan de restauration
8.1 : D'ici 2023, améliorer et restaurer 250 ha de prairie ouverte sur des terres privées et publiques de manière à créer de nouvelles parcelles d'habitat de >5 ha dans la mesure du possible.	- Nombre de projets financés - Nombre d'hectares d'habitat restaurés - Nombre d'hectares d'habitat améliorés - Nombre de nouvelles parcelles de prairie ouverte de >5 ha créées - Nombre d'hectares d'habitat à herbes hautes améliorés au moyen du brûlage dirigé ou d'autres méthodes qui permettent de réduire l'empiètement de la végétation ligneuse et des espèces envahissantes
8.2 : Mettre en œuvre des plans de surveillance pour évaluer la réussite des activités de restauration. Ces plans	- Nombre de sites où des données sont recueillies avant et après la restauration

seront axés sur les espèces indicatrices de prairie ouverte, les espèces en péril et la biodiversité globale.	- Nombre de sites où un programme de surveillance systématique est mis en œuvre
---	---

STRATÉGIE 9 : Accroître la sensibilisation à l'importance des communautés végétales de prairie ouverte et à l'utilisation du feu comme outil de gestion permettant de maintenir l'habitat à herbes hautes.

Cible(s) de conservation concernée(s) : Prairies ouvertes

Menace(s) directe(s) abordée(s) : Suppressions des incendies dans les communautés d'herbes hautes

Mesures à prendre :

- Préparer et distribuer des documents de sensibilisation du public (présentations, fiches d'information, etc.) sur l'importance écologique des communautés d'herbes hautes.
- Distribuer des documents écrits et donner des présentations riches en faits lors d'événements agricoles locaux ou d'autres événements communautaires, dans la réserve de conservation St. Williams, dans le parc provincial Turkey Point et dans les écoles de la région.
- Préparer des trousseaux d'envoi par la poste destinée aux résidents qui vivent à proximité des sites où des brûlages dirigés sont prévus ou anticipés.
- Préparer un modèle d'avis de brûlage dirigé qui peut être transmis aux partenaires qui organisent des brûlages dirigés.
- Faire participer les membres du public comme bénévoles à la création de prairies ouvertes et au maintien de cet habitat.
- Offrir aux membres du public des incitatifs à obtenir la certification RX100 et créer un programme de bénévolat visant à accroître la participation du public aux brûlages dirigés.
- Faire participer les sources de connaissances, comme les agents responsables du brûlage dirigé et les services d'incendie locaux, à l'éducation et à la sensibilisation du public.
- Offrir aux membres du public des visites des milieux ruraux ouverts du lieu prioritaire de la forêt Walsingham de Long Point.

Mesures du succès :

Objectifs	Indicateurs
9.0 : D'ici 2023, une campagne de sensibilisation du public à l'importance des communautés végétales de prairie ouverte est préparée et menée à bien. La campagne mettra l'accent sur le feu comme outil de gestion de l'habitat à herbes hautes et comprendra au moins	- Nombre d'événements de sensibilisation du public - Nombre de présentations - Nombre de participants aux événements et aux présentations - Nombre de propriétaires fonciers privés gérant des communautés

deux événements de sensibilisation du public et trois présentations.	végétales à herbes hautes qui participent aux activités de sensibilisation ciblées
--	--

STRATÉGIE 10 : Offrir du soutien et des possibilités aux propriétaires fonciers en vue de gérer, de restaurer et de maintenir les prairies ouvertes sur les terres privées.

Cible(s) de conservation concernée(s) : Prairies ouvertes

Menace(s) directe(s) abordée(s) : Suppressions des incendies dans les communautés d'herbes hautes

Mesures à prendre :

- Cerner les possibilités de restaurer et de maintenir les prairies ouvertes sur les terres privées.
- Élaborer des plans de gestion propres aux sites, adaptés aux propriétaires fonciers particuliers qui gèrent les communautés végétales de prairie ouverte.
- Présenter aux propriétaires fonciers des mesures incitatives visant à restaurer et à maintenir les prairies ouvertes sur les terres privées (programmes incitatifs gouvernementaux, dons de semences, renseignements sur la création d'habitat et le maintien de l'habitat, etc.).
- Élaborer pour les propriétaires fonciers des documents visant à cerner les possibilités de financement et à comprendre les bénéfices écologiques de la restauration de l'habitat.
- Mettre les propriétaires fonciers en contact avec des organismes comme Tallgrass Ontario, Conservation de la nature Canada, le Long Point Basin land Trust, ALUS Norfolk et le Pollinator Partnership.

Mesures du succès :

Objectifs	Indicateurs
10.0 : D'ici 2023, au moins 60 ha (sur les 250 ha visés par l'objectif de restauration des prairies ouvertes) sont restaurés et améliorés sur des terres privées non protégées.	- Nombre d'hectares d'habitat restaurés sur des terres privées non protégées - Nombre d'hectares d'habitat améliorés sur des terres privées non protégées
10.1 : D'ici 2023, au moins cinq brûlages dirigés sont effectués sur des terres privées non protégées en vue de maintenir ou d'améliorer l'habitat à herbes hautes.	- Nombre de brûlages dirigés effectués sur des terres privées non protégées - Nombre d'hectares d'habitat améliorés sur des terres privées non protégées grâce aux brûlages dirigés

STRATÉGIE 11 : Restaurer, améliorer et préserver les éléments naturels des terres agricoles

Cible(s) de conservation concernée(s) : Cours d'eau et zones riveraines, Zones humides côtières et intérieur de la Baie, Prairies ouvertes, Forêts et marécages arborés, Plages et dunes côtières

Menace(s) directe(s) abordée(s) : Ruissellement Agricole

Mesures à prendre :

- Offrir aux propriétaires de terres agricoles un financement environnemental pour la restauration, la préservation et l'amélioration de leurs éléments naturels.
- Axer les activités de restauration et de préservation sur les bandes riveraines, les prairies, les haies et les zones humides.
- Planter des espèces tolérantes à la sécheresse dans les bandes de végétation.

Mesures du succès :

Objectifs	Indicateurs
11.0 : Protéger l'habitat sur les terres agricoles par des servitudes de conservation visant à restaurer, à améliorer et à gérer leurs éléments naturels.	- Nombre d'hectares protégés
11.1 : D'ici 2023, restaurer et améliorer 200 ha d'habitat sur des terres agricoles marginales.	- Nombre d'hectares d'habitat restaurés - Nombre de kilomètres d'habitat restaurés - Nombre d'hectares d'habitat améliorés - Nombre de kilomètres d'habitat améliorés
11.2 : Surveiller et gérer l'habitat restauré et amélioré en vue d'évaluer l'efficacité des bandes tampons et des éléments naturels.	- Nombre d'hectares surveillés - Nombre d'hectares gérés
11.3 : D'ici 2023, gérer et diversifier la composition des espèces végétales dans les haies existantes et planter d'autres hectares pour relier les boisés.	- Nombre d'hectares de haies gérés - Nombre d'hectares de haies plantés

STRATEGIE 12 : Promouvoir l'adoption de pratiques exemplaires de gestion agricole à l'aide d'incitatifs.

Cible(s) de conservation concernée(s) : Cours d'eau et zones riveraines, Zones humides côtières et intérieur de la Baie, Prairies ouvertes, Forêts et marécages arborés, Plages et dunes côtières

Menace(s) directe(s) abordée(s) : Effluents agricoles/secteur agricole

Mesures à prendre :

- Réaliser des programmes en faisant appel à du personnel de vulgarisation qui peut fournir un soutien technique sur le terrain et aider les propriétaires fonciers particuliers à obtenir du financement.
- Travailler avec les propriétaires fonciers à la détermination des pratiques exemplaires de gestion (PEG) qui les intéressent et qui pourraient leur convenir.
- Offrir au public des visites des sites de démonstration.
- Mener une campagne ciblée de porte à porte.
- Promouvoir le bilan de santé de terre agricole et le programme LEADS/PCA aux fins de financement.
- Assurer la coordination avec les groupes de produits.
- Soutenir et améliorer les programmes existants de PGB agricoles.
- Mener des activités de sensibilisation auprès des conseillers agricoles agréés.
- Travailler avec les fournisseurs d'intrants agricoles pour promouvoir l'utilisation des cultures de couverture.
- Cibler des associations d'agriculteurs aux fins de sensibilisation.
- Offrir des incitatifs économiques à la plantation de cultures de couverture.
- Prévoir un allégement fiscal pour la mise en place de cultures de couverture comme PGB.

Mesures du succès :

Objectifs	Indicateurs
12.0 : Organiser au moins deux visites publiques de sites agricoles de démonstration chaque année.	- Nombre de visites par année - Nombre d'agriculteurs qui participent à des visites par année - Nombre de manifestations d'intérêt pour le programme ALUS à la suite de l'événement
12.1 : D'ici 2023, les incitatifs financiers sont suffisants pour répondre à la demande.	- Pourcentage de demandes de financement admissibles qui sont acceptées
12.2 : D'ici 2023, les propriétaires fonciers sont informés des programmes de financement et des PGB existants.	- Nombre de personnes jointes
12.3 : D'ici 2023, dans 50 % des exploitations agricoles du comté de Norfolk, des cultures de couverture d'hiver sont maintenues en dehors de la saison de culture.	- Pourcentage d'exploitations agricoles du comté de Norfolk où au moins un champ de culture de couverture d'hiver est maintenu - Nombre d'hectares gérés au moyen de cultures de couverture d'hiver

STRATEGIE 13 : Restaurer, améliorer et gérer l'habitat de forêt et de marécage arboré en mettant l'accent sur l'augmentation de la connectivité et de la diversité.

Cible(s) de conservation concernée(s) : Forêts et marécages arborés

Menace(s) directe(s) abordée(s) : Exploitation forestière et récolte du bois, Espèces envahissantes, Activités récréatives, Changements climatiques

Mesures à prendre :

- Élaborer un modèle permettant de repérer les zones à faible connectivité forestière.
- Élaborer, promouvoir, mettre en œuvre et surveiller des PEG visant les espèces en péril et le tapis forestier.
- Élaborer et distribuer des documents d'information sur les espèces envahissantes et les maladies des arbres.
- Inciter les propriétaires fonciers et les gestionnaires des terres à suivre les PEG, s'il y a lieu.
- Élaborer et promouvoir des programmes incitatifs visant à améliorer l'état, la taille et la connectivité des forêts.
- Surveiller certains sites pour déterminer si le dépôt d'ordures en bordure de chemin a été réduit.
- Surveiller les niveaux d'eau dans les marécages arborés.
- Déterminer les effets de la foresterie sur les oiseaux nicheurs.
- Donner des conseils d'expert lors des réunions du conseil du comté de Norfolk sur les règlements d'abattage d'arbres.
- Mettre en œuvre un programme de plantation d'arbres sur les terres privées.

Mesures du succès :

Objectifs	Indicateurs
13.0 : D'ici 2022, un modèle permettant de repérer les zones à faible connectivité forestière est créé.	- Nombre d'hectares désignés comme zones à faible connectivité forestière
13.1 : D'ici 2023, les propriétaires fonciers et les gestionnaires des terres participent aux activités de sensibilisation sur la gestion des forêts portant sur les PEG et les programmes incitatifs.	- Nombre de propriétaires fonciers qui mettent en œuvre des PEG - Nombre de gestionnaires des terres qui mettent en œuvre des PEG - Nombre de propriétaires fonciers et de gestionnaires des terres qui participent aux activités de sensibilisation sur les PEG - Nombre d'hectares d'habitat gérés selon les PEG - Nombre d'hectares améliorés - Nombre d'hectares restaurés - Nombre d'arbres plantés en vue d'augmenter la couverture forestière

STRATÉGIE 14 : Acquérir des terres importantes au moyen d'achats en fief simple et de servitudes de conservation.

Cible(s) de conservation concernée(s) : Zones humides côtières et intérieur de la Baie, Plages et dunes côtières, Prairies ouvertes, Cours d'eau et zones riveraines, et Forêts et marécages arborés

Menace(s) directe(s) abordée(s) : Zones résidentielles et urbaines, Cultures annuelles et pérennes de produits autres que le bois, Autres modifications de l'écosystème

Mesures à prendre :

- Déterminer les zones hautement prioritaires quant à la connectivité des aires protégées.
- Déterminer les priorités en matière de protection des terres en ce qui concerne les parcelles importantes sur le plan écologique.
- Trouver des sources de financement pour l'acquisition de terres, les servitudes de conservation et la gestion/surveillance continue des propriétés en question.
- Préparer des produits de communication visant à sensibiliser le public aux différentes options en matière de protection des terres.
 - o Enseigner aux organismes partenaires à communiquer ces options aux propriétaires fonciers
 - o Concevoir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation ciblant les propriétaires fonciers privés de parcelles hautement prioritaires
- Demander l'appui du comté de Norfolk pour détenir le titre des propriétés en défaut de paiement de taxes.
- Préparer une stratégie de financement de la protection des terres qui comprend diverses sources novatrices, notamment les fonds pour l'atténuation des changements climatiques et les infrastructures vertes, et les droits d'aménagement municipaux.
- Établir des relations avec les propriétaires fonciers des parcelles prioritaires.

Mesures du succès :

Objectifs	Indicateurs
14.0 : D'ici 2030, au moins 30 % des systèmes du patrimoine naturel sont conservés grâce à des réseaux d'aires protégées bien connectées.	- Nombre d'hectares acquis au moyen d'achats en fief simple ou de servitudes de conservation - Nombre de propriétaires fonciers privés qui participent à des ententes de conservation volontaires

STRATÉGIE 15 : Définir et élaborer un système du patrimoine naturel et une stratégie à cet égard pour le comté de Norfolk

Cible(s) de conservation concernée(s) : Zones humides côtières et intérieur de la Baie, Plages et dunes côtières, Prairies ouvertes, Cours d'eau et zones riveraines, et Forêts et marécages arborés

Menace(s) directe(s) abordée(s) : Zones résidentielles et urbaines, Cultures annuelles et pérennes de produits autres que le bois, Autres modifications de l'écosystème

Mesures à prendre :

- Faire participer le public et les organismes non municipaux à l'identification des éléments et fonctions du patrimoine naturel.
- Procéder à des inventaires du patrimoine naturel, y compris la détermination des principaux éléments du patrimoine naturel et des principaux corridors.
- Déterminer les marges de recul et zones tampons écologiques appropriées aux systèmes du patrimoine naturel.
- Intégrer des politiques relatives aux systèmes du patrimoine naturel dans les règlements de zonage ainsi que dans d'autres règlements municipaux.
- Surveiller la santé écologique du système du patrimoine naturel.
- Établir dans les politiques des dispositions visant à accroître et à améliorer la partie du système du patrimoine naturel qui est protégée et gérée sur le plan de l'environnement au moyen de servitudes de conservation, d'accords d'intendance ou d'acquisitions par morcellement de terres.
- Faire la promotion des occasions de renforcer le soutien de la communauté agricole à l'égard de la protection des systèmes du patrimoine naturel.
- Examiner les méthodes de compensation de la biodiversité fondées sur le gain net.
- Offrir aux propriétaires fonciers privés des incitatifs financiers à la protection du patrimoine naturel.

Mesures du succès :

Objectifs	Indicateurs
15.0 : D'ici 2025, un système du patrimoine naturel est élaboré et mis en place par le comté de Norfolk.	- Les éléments existants du patrimoine naturel sont délimités. - Le plan officiel reconnaît les éléments du patrimoine naturel et leur confère une protection.

STRATÉGIE 16 : Gérer les plantes envahissantes sur les terres protégées et le long des routes adjacentes à l'aide de pratiques de gestion exemplaires.

Cible(s) de conservation concernée(s) : Zones humides côtières et intérieur de la Baie, Plages et dunes côtières, Prairies ouvertes, Cours d'eau et zones riveraines, et Forêts et marécages arborés

Menace(s) directe(s) abordée(s) : Espèces envahissantes

Mesures à prendre :

- Documenter les techniques de gestion utilisées et les résultats obtenus et produire des rapports à cet égard afin d'établir des priorités pour les contrôles de suivi.
- Rassembler les données et établir des priorités pour les activités de lutte.
- Mettre sur pied une équipe de gérance des espèces envahissantes.
- Éradiquer les plantes non indigènes des Plages et dunes côtières.
- Documenter les espèces et les hectares gérés et produire des rapports à cet égard.
- Travailler avec le comté de Norfolk et le ministère des Transports de l'Ontario pour lutter contre les espèces envahissantes le long des routes.

Mesures du succès :

Objectifs	Indicateurs
16.0 : D'ici 2023, les plantes envahissantes sont rares ou absentes (couverture de 0 à 10 %) sur les terres protégées.	- Nombre d'hectares gérés - Nombre d'hectares améliorés
16.1 : D'ici 2023, les plantes envahissantes sont rares ou absentes (couverture de 0 à 10 %) le long des routes adjacentes aux terres protégées et dans d'autres zones stratégiques.	- Nombre de kilomètres gérés - Nombre de kilomètres améliorés

Évaluation des progrès vers l'atteinte des résultats

Le suivi et la mesure de l'efficacité des actions de conservation sont essentiels à une bonne gestion adaptative. Le plan de mise en œuvre de la conservation met en place trois types de suivi :

1. Suivi de l'état : suivi de la viabilité des cibles de conservation et de la réalisation des objectifs à long terme.
2. Suivi de l'efficacité : il s'agit de déterminer si les stratégies ont les effets escomptés en atteignant les objectifs et en réduisant les menaces.
3. Suivi des résultats des projets : suivi des résultats immédiats des projets mettant en œuvre le plan.

Le [plan de mise en œuvre de la conservation pour le lieu prioritaire de la forêt Walsingham de Long Point](#) (disponible en anglais seulement) donne un aperçu du plan de surveillance et des données faisant l'objet d'un suivi. Les progrès de la mise en œuvre de ce plan feront l'objet d'un rapport annuel. Visitez le site internet du [lieu prioritaire](#) (disponible en anglais seulement) pour plus d'information.

Annexe 1. Espèces en péril constituant des cibles imbriquées pour la forêt Walsingham de Long Point

Les espèces énumérées ci-dessous sont les espèces en péril qui ont été désignées pour chaque cible de conservation. Il s'agit des espèces qui pourraient bénéficier des activités visant à conserver et à améliorer les cibles de conservation, bien que la mise en œuvre des stratégies soit assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des autorités responsables et organisations participantes.

Nom commun	Nom scientifique	Taxon	Statut du comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Statut de la loi sur les espèces en péril	Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition (Ontario)	Cibles de Conservation
Moucherolle vert	<i>Empidonax virescens</i>	Oiseaux	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Forêts et marécages arborés Cours d'eau et zones riveraines
Blaireau d'Amérique de la sous-espèce jacksoni	<i>Taxidea taxus jacksoni</i>	Mammifères	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Prairies ouvertes
Bourdon américain	<i>Bombus pensylvanicus</i>	Arthropodes	Préoccupant	Préoccupant	Aucun statut	Prairies ouvertes
Châtaignier d'Amérique	<i>Castanea dentata</i>	Plantes vasculaires	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Forêts et marécages arborés
Ginseng à cinq folioles	<i>Panax quinquefolius</i>	Plantes vasculaires	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Forêts et marécages arborés
Carmantine d'Amérique	<i>Justicia americana</i>	Plantes vasculaires	Menacé	Menacé	Menacé	Zones humides côtières et intérieur de la Baie Cours d'eau et zones riveraines
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Oiseaux	Non en péril	Aucun statut	Préoccupant	Zones humides côtières et intérieur de la Baie Cours d'eau et zones riveraines
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Oiseaux	Menacé	Menacé	Menacé	Zones humides côtières et intérieur de la Baie Prairies ouvertes Cours d'eau et zones riveraines
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Oiseaux	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Zones humides côtières et intérieur de la Baie

Nom commun	Nom scientifique	Taxon	Statut du comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Statut de la loi sur les espèces en péril	Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition (Ontario)	Cibles de Conservation
(Population de l'Est)						Prairies ouvertes
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Oiseaux	Préoccupant	Menacé	Menacé	Structures d'habitat artificiel Zones humides côtières et intérieur de la Baie Prairies ouvertes Cours d'eau et zones riveraines
Éléocharide géniculée (Population des plaines des Grands Lacs)	<i>Eleocharis geniculata</i>	Plantes vasculaires	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Plages et dunes côtières Zones humides côtières et intérieur de la Baie
Violette pédalée	<i>Viola pedata</i>	Plantes vasculaires	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes
Frêne noir	<i>Fraxinus nigra</i>	Plantes vasculaires	Menacé	Aucun statut	Aucun statut	Forêts et marécages arborés
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Oiseaux	Non en péril	Aucun statut	Préoccupant	Zones humides côtières et intérieur de la Baie
Tortue mouchetée (Population des Grands Lacs et du Saint-Laurent)	<i>Emydoidea blandingii</i>	Reptiles	En voie de disparition	En voie de disparition	Menacé	Amphibiens et reptiles Zones humides côtières et intérieur de la Baie Cours d'eau et zones riveraines
Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Oiseaux	Préoccupant	Menacé	Menacé	Prairies ouvertes
Phégoptère à hexagones	<i>Phegopteris hexagonoptera</i>	Plantes vasculaires	Préoccupant	Aucun statut	Préoccupant	Forêts et marécages arborés Cours d'eau et zones riveraines
Noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>	Plantes vasculaires	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Forêts et marécages arborés Cours d'eau et zones riveraines
Paruline du Canada	<i>Cardellina canadensis</i>	Oiseaux	Préoccupant	Menacé	Préoccupant	Forêts et marécages arborés Cours d'eau et zones riveraines

Nom commun	Nom scientifique	Taxon	Statut du comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Statut de la loi sur les espèces en péril	Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition (Ontario)	Cibles de Conservation
Paruline azurée	<i>Setophaga cerulea</i>	Oiseaux	En voie de disparition	En voie de disparition	Menacé	Forêts et marécages arborés
Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	Oiseaux	Menacé	Menacé	Menacé	Structures d'habitat artificiel Zones humides côtières et intérieur de la Baie Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes Cours d'eau et zones riveraines
Alétris farineux	<i>Aletris farinosa</i>	Plantes vasculaires	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Prairies ouvertes
Ptéléa trifolié	<i>Ptelea trifoliata</i>	Plantes vasculaires	Préoccupant	Préoccupant	Préoccupant	Plages et dunes côtières Prairies ouvertes
Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant	Préoccupant	Plages et dunes côtières Zones humides côtières et intérieur de la Baie Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes
Aster fausse-prenanthe	<i>Symphyotrichum prenanthoides</i>	Plantes vasculaires	Préoccupant	Préoccupant	Préoccupant	Forêts et marécages arborés Cours d'eau et zones riveraines
Magnolia acuminé	<i>Magnolia acuminata</i>	Plantes vasculaires	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Forêts et marécages arborés
Gérardie de Virginie	<i>Aureolaria virginica</i>	Plantes vasculaires	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes
Cornouiller fleuri	<i>Cornus florida</i>	Plantes vasculaires	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Forêts et marécages arborés
Couleuvre fauve de l'Est (Population carolinienne)	<i>Pantherophis vulpinus</i>	Reptiles	Menacé	En voie de disparition	En voie de disparition	Amphibiens et reptiles Structures d'habitat artificiel Plages et dunes côtières Zones humides côtières et intérieur de la Baie Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes Cours d'eau et zones riveraines

Nom commun	Nom scientifique	Taxon	Statut du comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Statut de la loi sur les espèces en péril	Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition (Ontario)	Cibles de Conservation
Couleuvre à nez plat	<i>Heterodon platirhinos</i>	Reptiles	Menacé	Menacé	Menacé	Amphibiens et reptiles Plages et dunes côtières Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes
Sturnelle des prés	<i>Sturnella magna</i>	Oiseaux	Menacé	Menacé	Menacé	Prairies ouvertes
Couleuvre tachetée	<i>Lampropeltis triangulum</i>	Reptiles	Préoccupant	Préoccupant	Aucun statut	Amphibiens et reptiles Structures d'habitat artificiel Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes Cours d'eau et zones riveraines
Tortue musquée	<i>Sternotherus odoratus</i>	Reptiles	Préoccupant	Préoccupant	Préoccupant	Amphibiens et reptiles Zones humides côtières et intérieur de la Baie Cours d'eau et zones riveraines
Hespérie Persius de l'Est	<i>Erynnis persius persius</i>	Arthropodes	En voie de disparition	En voie de disparition	Disparu du pays	Prairies ouvertes
Couleuvre mince (Population des Grands Lacs)	<i>Thamnophis sauritus</i>	Reptiles	Préoccupant	Préoccupant	Préoccupant	Amphibiens et reptiles Zones humides côtières et intérieur de la Baie Forêts et marécages arborés Cours d'eau et zones riveraines
Engoulevent bois-pourri	<i>Antrostomus vociferus</i>	Oiseaux	Préoccupant	Menacé	Menacé	Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes
Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant	Préoccupant	Forêts et marécages arborés
Héliotin orangé	<i>Pyrrhia aurantiago</i>	Arthropodes	En voie de disparition	En voie de disparition	Aucun statut	Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes
Gérardie fausse-pédiculaire	<i>Aureolaria pedicularia</i>	Plantes vasculaires	Menacé	Menacé	Menacé	Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes
Crapaud de Fowler	<i>Anaxyrus fowleri</i>	Amphibiens	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Amphibiens et reptiles Plages et dunes côtières

Nom commun	Nom scientifique	Taxon	Statut du comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Statut de la loi sur les espèces en péril	Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition (Ontario)	Cibles de Conservation
						Zones humides côtières et intérieur de la Baie
Lutin givré	<i>Callophrys irus</i>	Arthropodes	Disparu du pays	Disparu du pays	Disparu du pays	Prairies ouvertes
Paruline à ailes dorées	<i>Vermivora chrysoptera</i>	Oiseaux	Menacé	Menacé	Préoccupant	Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes
Bruant sauterelle de la sous-espèce de l'Est	<i>Ammodramus savannarum pratensis</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant	Préoccupant	Prairies ouvertes
Couleuvre ratière grise (Population carolinienne)	<i>Pantherophis spiloides</i>	Reptiles	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Amphibiens et reptiles Structures d'habitat artificiel Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes Cours d'eau et zones riveraines
Renard gris	<i>Urocyon cinereoargenteus</i>	Mammifères	Menacé	Menacé	Menacé	Forêts et marécages arborés Cours d'eau et zones riveraines
Psithyre bohémien	<i>Bombus bohemicus</i>	Arthropodes	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes
Bruant à face noire	<i>Zonotrichia querula</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant	Aucun statut	Forêts et marécages arborés Cours d'eau et zones riveraines
Bruant de Henslow	<i>Ammodramus henslowii</i>	Oiseaux	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Prairies ouvertes
Éléocharide fausse-prêle	<i>Eleocharis equisetoides</i>	Plantes vasculaires	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Zones humides côtières et intérieur de la Baie
Salamandre de Jefferson	<i>Ambystoma jeffersonianum</i>	Amphibiens	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Amphibiens et reptiles Forêts et marécages arborés
Bleu mélissa	<i>Plebejus samuelis</i>	Arthropodes	Disparu du pays	Disparu du pays	Disparu du pays	Prairies ouvertes
Râle élégant	<i>Rallus elegans</i>	Oiseaux	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Zones humides côtières et intérieur de la Baie Cours d'eau et zones riveraines

Nom commun	Nom scientifique	Taxon	Statut du comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Statut de la loi sur les espèces en péril	Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition (Ontario)	Cibles de Conservation
Isotrie verticillée	<i>Isotria verticillata</i>	Plantes vasculaires	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Forêts et marécages arborés
Gomphe de Laura	<i>Stylurus laurae</i>	Arthropodes	En voie de disparition	Aucun statut	En voie de disparition	Cours d'eau et zones riveraines
Petit Blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>	Oiseaux	Menacé	Menacé	Menacé	Zones humides côtières et intérieur de la Baie Cours d'eau et zones riveraines
Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>	Mammifères	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Structures d'habitat artificiel Forêts et marécages arborés Cours d'eau et zones riveraines
Paruline hochequeue	<i>Parkesia motacilla</i>	Oiseaux	Menacé	Menacé	Menacé	Zones humides côtières et intérieur de la Baie Forêts et marécages arborés Cours d'eau et zones riveraines
Tortue peinte du Centre	<i>Chrysemys picta marginata</i>	Reptiles	Préoccupant	Préoccupant	Aucun statut	Amphibiens et reptiles Zones humides côtières et intérieur de la Baie Cours d'eau et zones riveraines
Monarque	<i>Danaus plexippus</i>	Arthropodes	En voie de disparition	En voie de disparition	Préoccupant	Prairies ouvertes
Hespérie tachetée (Population des plaines des Grands Lacs)	<i>Erynnis martialis</i>	Arthropodes	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Prairies ouvertes
Coccinelle à neuf points	<i>Coccinella novemnotata</i>	Arthropodes	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes Cours d'eau et zones riveraines
Tortue géographique	<i>Graptemys geographica</i>	Reptiles	Préoccupant	Préoccupant	Préoccupant	Amphibiens et reptiles Zones humides côtières et intérieur de la Baie Cours d'eau et zones riveraines
Chauve-souris nordique	<i>Myotis septentrionalis</i>	Mammifères	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Forêts et marécages arborés Cours d'eau et zones riveraines

Nom commun	Nom scientifique	Taxon	Statut du comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Statut de la loi sur les espèces en péril	Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition (Ontario)	Cibles de Conservation
Moucherolle à côtés olive	<i>Contopus cooperi</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant	Préoccupant	Forêts et marécages arborés Cours d'eau et zones riveraines
Pluvier siffleur de la sous-espèce circumcinctus	<i>Charadrius melodus circumcinctus</i>	Oiseaux	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Plages et dunes côtières
Paruline orangée	<i>Protonotaria citrea</i>	Oiseaux	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Zones humides côtières et intérieur de la Baie Forêts et marécages arborés Cours d'eau et zones riveraines
Couleuvre royale	<i>Regina septemvittata</i>	Reptiles	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Amphibiens et reptiles Structures d'habitat artificiel Zones humides côtières et intérieur de la Baie Cours d'eau et zones riveraines
Pic à tête rouge	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	Oiseaux	En voie de disparition	En voie de disparition	Préoccupant	Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes
Gomphe riverain (Population des plaines des Grands Lacs)	<i>Stylurus amnicola</i>	Arthropodes	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Cours d'eau et zones riveraines
Smilax à feuilles rondes (Population des plaines des Grands Lacs)	<i>Smilax rotundifolia</i>	Plantes vasculaires	Menacé	Menacé	Menacé	Forêts et marécages arborés
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant	Préoccupant	Forêts et marécages arborés
Bourdon à tache rousse	<i>Bombus affinis</i>	Arthropodes	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Prairies ouvertes
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Oiseaux	Menacé	Préoccupant	Préoccupant	Prairies ouvertes

Nom commun	Nom scientifique	Taxon	Statut du comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Statut de la loi sur les espèces en péril	Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition (Ontario)	Cibles de Conservation
Cypripède blanc	<i>Cypripedium candidum</i>	Plantes vasculaires	Menacé	Menacé	En voie de disparition	Prairies ouvertes
Gérardie jaune	<i>Aureolaria flava</i>	Plantes vasculaires	Menacé	Menacé	Menacé	Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes
Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>	Reptiles	Préoccupant	Préoccupant	Préoccupant	Amphibiens et reptiles Zones humides côtières et intérieur de la Baie Cours d'eau et zones riveraines
Tortue molle à épines	<i>Apalone spinifera</i>	Reptiles	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Amphibiens et reptiles Zones humides côtières et intérieur de la Baie Cours d'eau et zones riveraines
Tortue ponctuée	<i>Clemmys guttata</i>	Reptiles	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Amphibiens et reptiles Zones humides côtières et intérieur de la Baie Forêts et marécages arborés Cours d'eau et zones riveraines
Chimaphile maculée	<i>Chimaphila maculata</i>	Plantes vasculaires	Menacé	Menacé	Menacé	Forêts et marécages arborés
Ketmie des marais	<i>Hibiscus moscheutos</i>	Plantes vasculaires	Préoccupant	Préoccupant	Préoccupant	Zones humides côtières et intérieur de la Baie
Coccinelle à bandes transverses	<i>Coccinella transversoguttata</i>	Arthropodes	Préoccupant	Préoccupant	En voie de disparition	Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes Cours d'eau et zones riveraines
Pipistrelle de l'Est	<i>Perimyotis subflavus</i>	Mammifères	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Forêts et marécages arborés Cours d'eau et zones riveraines
Ambystoma unisexe, Population dépendante de la salamandre de Jefferson	<i>Ambystoma laterale</i> – (2) <i>jeffersonianum</i>	Amphibiens	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Amphibiens et reptiles Forêts et marécages arborés
Téphrosie de Virginie	<i>Tephrosia virginiana</i>	Plantes vasculaires	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Prairies ouvertes

Nom commun	Nom scientifique	Taxon	Statut du comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Statut de la loi sur les espèces en péril	Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition (Ontario)	Cibles de Conservation
Grive des bois	<i>Hylocichla mustelina</i>	Oiseaux	Menacé	Menacé	Préoccupant	Forêts et marécages arborés
Campagnol sylvestre	<i>Microtus pinetorum</i>	Mammifères	Préoccupant	Préoccupant	Préoccupant	Forêts et marécages arborés
Bourdon terricole	<i>Bombus terricola</i>	Arthropodes	Préoccupant	Préoccupant	Préoccupant	Forêts et marécages arborés Prairies ouvertes
Paruline polyglotte de la sous-espèce virens	<i>Icteria virens virens</i>	Oiseaux	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Prairies ouvertes Cours d'eau et zones riveraines